

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 23

Absents : 4

- dont suppléés : 0

- dont représentés : 3

Votants : 26

- dont « pour » : 26

- dont « contre » : 0

- dont « abstention » : 0



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille dix huit, le vingt cinq septembre à 17 heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le 20 septembre se sont réunis dans les locaux de la maison de la vallée à Barcelonnette sous la présidence de Mme VAGINAY Sophie.

PRESENTS : Mmes VAGINAY Sophie, ANDRE Michèle, ALLEMANDI Florence, LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène, STUPNICKI Josiane, ESPANET Martine (*départ après la question diverse n°1*), OKROGLIC Dominique, MM. BOUGUYON Yvan, FRELASTRE Jean-Michel, MARTIN-CHARPENEL Pierre, PAYOT Jean-Michel, BAGUE Patrice, BERCHER Francis, , MARTIN Jacques, DELOINCE Michel, GILLY Lucien, PELLOUX Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel (*départ après la question diverse n°1*), BEHETS Jan, BULTEL Jean-Pierre, TRON Jean-Michel (*départ après la question diverse n°1*), MASSE Roger (*départ après la question diverse n°1*) et M. FERRON Jean.

EXCUSES : Mme PIGNATEL Agnès ayant donné pouvoir à M. MILLION-ROUSSEAU Daniel, M. BOUVET Patrick ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY Sophie et M. NICOLAS Yves ayant donné pouvoir à M. FERRON Jean

SECRETARE DE SEANCE : Mme ANDRE Michèle.

Délibération n°2018/188

OBJET : REGIE UBAYE SKI : RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL EN REMPLACEMENT D'UN AGENT PERMANENT EMPECHE - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS.

Le Conseil de Communauté,

VU sa délibération n°2018/13 du 13 février 2018 fixant le tableau des effectifs maximum des agents permanents et saisonniers pour la Régie Ubaye Ski ;

CONSIDERANT qu'un agent sous contrat à durée indéterminée, occupant le poste de comptable secrétaire de direction sur le site du Sauze est actuellement en congé maladie depuis le 13 septembre 2018 et ce jusqu'au 13 décembre 2018 ;

CONSIDERANT qu'il convient de remplacer cet agent durant son absence et donc de prévoir la création d'un poste de comptable secrétaire de direction dans les effectifs maximum sous contrat à durée déterminée ;

CONSIDERANT qu'il convient également de modifier le tableau des effectifs sous contrat de travail à durée déterminée ;

VU l'avis favorable de la commission des finances du 19 septembre 2018 ;

Après délibéré,

- **AUTORISE** le directeur de la régie à recruter un agent contractuel durant l'absence de l'agent occupant le poste de comptable secrétaire de direction.
- **PRECISE** que cet agent sera rémunéré sur la base de la Convention Collective nationale des remontées mécaniques et domaines skiables.
- **MODIFIE** le tableau des effectifs maximum sous contrat de travail à durée déterminée concernant le site du Sauze comme suit :

EFFECTIF MAXIMUM SOUS CONTRAT A DUREE DETERMINEE	
Nombre de poste	Emplois SITE DU SAUZE
1	Comptable – Secrétaire de Direction
8	Pôle client (Hôtesse de vente, Accueil, Animation...)
47	Pôle exploitation (Agents RM, Conducteurs...)
22	Pôle piste (Neige de culture, Sécurité des pistes, Damage, Snowpark...)
18	Renforts tous postes
96	TOTAL

- DIT que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 22, rue Breteuil 13006 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'Etat dans le département.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,
Mme Sophie VAGINAY



